

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Sport et activités physiques	No SD SD-2023-4302
OBJET	Recommander au conseil d'approuver le plan de développement des infrastructures extérieures en tennis et pickleball	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2023-09-06 Date CM souhaitée : 2023-09-12		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Au courant des dernières années, nous avons pu constater: - Un engouement pour la pratique du tennis et du pickleball, autant à Laval qu'au Québec - Une bonification importante de l'offre de service à Laval en tennis et pickleball - Certains projets mobilisateurs qui ont accentué le développement sportif à Laval (Jeux du Québec, construction du stade national d'athlétisme) De plus, autant Tennis Laval que l'Association régionale de pickleball ont sollicité la municipalité à de multiples reprises afin que nous nous dotions d'un plan d'investissement pour les infrastructures. Le plan de développement est porté par l'aspiration de "positionner Laval comme une des villes de référence pour le tennis et le pickleball au Québec, autant au niveau des infrastructures que de l'offre de service." La réalisation de cette vision est toutefois confrontée à des enjeux importants dans les infrastructures actuelles en tennis: disparité frappante dans la qualité, enjeux importants sur le plan de l'éclairage, manque d'infrastructures permettant la tenue de compétitions, quartiers mal desservis en nombre de courts, etc. Au niveau du pickleball, nous constatons l'absence d'infrastructures dédiées à la pratique du sport, certains secteurs non desservis par des surfaces polyvalentes, etc. Le plan propose des orientations ainsi que des priorités stratégiques pour guider les prochaines interventions de la municipalité dans ce domaine, notamment: 1) Étudier la possibilité d'aménager une centrale régionale de tennis. 2) Aménager des sites de tennis de proximité et de compétition dans certains secteurs spécifiques afin de maintenir le ratio actuel de 1 terrain pour 3800 habitants, avec une attention particulière pour certains secteurs moins bien desservis actuellement. 3) Poursuivre la réfection et la mise aux normes des terrains de tennis sur le territoire. 4) Aménager des sites permanents de pickleball. L'adoption du Plan de développement des infrastructures extérieures en tennis et pickleball permettra à la Ville d'orienter ses investissements pour répondre aux besoins des Lavallois(es) dans la pratique des sports de raquette sur des surfaces extérieures, autant dans la pratique libre que dans un cadre organisé.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Sport et activités physiques	No SD SD-2023-4302
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil d'approuver le plan de développement des infrastructures extérieures en tennis et pickleball.		